



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 198/2022
SÉANCE N°13 DU 5 DÉCEMBRE 2022

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA REFONTE DES CIRCUITS DE COLLECTE DE LAVAL AGGLOMÉRATION

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 29 novembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon (à partir de 17 h 30), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Gwénaél Poisson (jusqu'à 18 h 48), Christine Dubois, Patrick Péniguel (jusqu'à 18 h 15), Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 17 h 10), François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Jean-Pierre Thiot, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet et Antoine Caplan, membres du bureau.

Étaient représentés

Bruno Bertier a donné pouvoir à Florian Bercault, Patrick Péniguel a donné pouvoir à Olivier Barré (à partir de 18 h 15), Patrice Morin a donné pouvoir à Nadège Davoust.

Étaient absents ou excusés

Julien Brocail, David Cardoso, membres du bureau.

Liste des délibérations affichée le : 9 décembre 2022.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REFONTE DES CIRCUITS DE COLLECTE DE LAVAL AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Fabien Robin

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant la volonté de Laval Agglomération de mettre en œuvre le schéma directeur de prévention et de gestion des déchets, dont l'un des axes est l'optimisation du service de collecte à travers la mise en œuvre d'une collecte en C0.5 des ordures ménagères résiduelles,

Que la mise en œuvre de cette collecte nécessite une refonte des circuits de collecte actuels de l'agglomération,

Considérant les retards accumulés dans la réalisation de la phase diagnostic de l'étude portant refonte des circuits de collecte de l'agglomération, confiée à Ecobox,

Considérant la nécessité de proroger la mission d'Ecobox pour une durée de huit mois pour finaliser les nouveaux circuits de collecte,

Considérant la nécessité d'une refonte anticipée des circuits de collecte en vue de l'extension des missions de la régie à la collecte en points d'apport volontaire des ordures ménagères sur tout le territoire de l'agglomération,

Après avis de la commission environnement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le président ou son représentant est autorisé à signer l'avenant n° 1 au marché de prestation de service de refonte des circuits de collecte de Laval Agglomération, confié à ECOBOX, pour un montant de 5 200 € HT.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20221205-S13-BC-198-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

Mise en ligne : le 15-12-22